Pension de Mme. [illegible],

Rue de la Douane, No. 90, entre [illegible] et Bourbon.

Le cours ordinaire des études pour les jeunes demoiselles de la première classe, comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les premiers principes de géographie, [illegible] anglaise, française ou espagnole, et la couture simple: et pour celles de la seconde classe, la géographie ancienne et moderne sous tous ses points de vue astronomiques, physiques et historiques; l'histoire universelle, spécialement celle d'Amérique depuis sa découverte; les élémens de géométrie, la mythologie, la philosophie rationelle et morale, la grammaire générale d'après un système analytique et comparé appliqué aux langues vivantes ci-dessus, la déclamation et la broderie dans le meilleur goût.

Les branches extraordinaires de l'instruction sont le Latin, le Grec, l'Italien et l'Allemand, le dessein, la danse, le chant et la musique instrumentale sur le piano, la harpe et la guitarre.

On connaîtra les conditions en s'adressant à la pension où on pourra se procurer un prospectus expliquant le système d'instruction suivi dans l'établissement.

☞ Il se forme à présent de nouvelles classes du soir pour l'instruction des Messieurs dans les langues française, anglaise et espagnole.—Les Messieurs Espagnols qui désirent apprendre l'Anglais formeront une classe. 1er. janv—30

Collége de Mount-Hope.

Ce Collége a par sa charte le pouvoir d'admettre les étudians à tous les dégrés dans les arts et dans les sciences qui peuvent être conférés par les institutions académiques. Les classes sont disposées de manière qu'après examen l'étudiant soit admis dans l'une d'entr'elles.

L'instruction qu'on peut recevoir dans ce collége est très-étendue.

Le cours des études embrasse les langues anciennes et modernes, les Mathématiques simples et transcendantes, les Humanités, la Chimie, la Minéralogie, la Philosophie naturelle et morale, la Métaphysique, la Botanique, etc., et dans toutes ces études l'élève sera toujours guidé dans la recherche des connaissances solides et étendues.

Des lectures seront faites sur les diverses branches de la Philosophie et de l'Histoire naturelle, démontrée par des expériences.

Le Collége est situé à environ un mille N-O de Baltimore, dans une position élevée et romantique et d'une salubrité sans égale.

Les terrains de cette institution sont très-vastes et offrent un champ immense pour la récréation des étudians, et si même on l'exige, pour leurs travaux manuels. Ils font aussi des exercices gymnastiques, quoiqu'ils n'y soient pas astreints.

Les professeurs portent la plus scrupuleuse attention à la morale et aux habitudes des étudians. Ceux dont la famille réside en ville devront passer le dimanche chez leurs parens. Ceux dont les parens sont éloignés seront conduits dans les églises indiquées par la famille. C'est avec le plus grand soin qu'on évitera tout esprit de secte.

La discipline est *douce* mais *ferme*. Dans le cas où un étudiant resterait sourd à toutes remontrances et continuerait à tenir une mauvaise conduite, il serait renvoyé sur le champ.

La famille du président veillera sans relâche au bien-être et à la santé des étudians. En cas de maladie ils recevront les mêmes soins que les membres de sa famille. Les communications avec la ville sont strictement surveillées.

Le maximum du prix pour pension et instruction, est	$200 "
Langues modernes, autres que le français et l'espagnol,	20 "
Musique vocale et instrumentale, et le dessin, aux plus bas prix.	
Papeterie,	2 "
Livres, aux prix de librairie.	
Chaque étudiant doit meubler son logement, autrement il paiera une somme additionnelle de	10 "
Le blanchissage coûtera environ	10 "
Bibliothèque (cette somme est destinée à augmenter la bibliothèque du collége.	3 "

☞ Le tout devra être payé d'avance, par semestre.

On peut prendre des informations chez M. James M. Reynolds, à la Nouvelle-Orléans, et chez M. Horace Carpenter, à Port-Gibson, Miss.

Lescheis do ce collége consistent en
Un président;
Un professeur de langues anciennes et de belles-lettres.
Un professeur de mathématiques;
Un professeur de langue française;
Un professeur de langue espagnole;
Un professeur de dessin;
Un professeur de musique.

Depuis sept ans que ce collége existe, il n'y a eu qu'un seul cas de maladie grave, qui néanmoins n'avait pas été contractée dans l'établissement.

O. W. TREADWELL,
15 déc—3—1ps. Président du Collége de Mount-Hope

Magasin à la Nouvelle Orléans—Avis aux négocians, habitans et autres de l'ouest et du nord.

Le soussigné a l'honneur d'informer les messieurs qu'ayant pris ces superbes magasins bien assurés dans la partie la plus commerciale de la ville, près du lieu de débarquement des bateaux-à-vapeurs, il recevra au magasinage les marchandises au taux ci-dessous, adoptés par la chambre de commerce de la Nouvelle Orléans.

Coton, mousse, &c. par balle		0 20	par mois
Tabac	par boucaud	0 50	
Porc fumé	do	0 25	
Porc en saumure et whiskey, par baril.		0 10	
Farine		0 06¼	
Saindoux	par barillet	0 05	
Cuirs	par pièce	0 03	
Pelleteries	par balles	0 25	
Fer et plomb	par gueuses	0 02	
Fer en barres	par tonneau	1 00	
Fayence	par colis	0 50	
Clincaillerie	par quarts 25cts.	0 50	
Clous	par barrils	0 05	
Marchandises sèches en dépôt	par paquets de	0 25 à 0 50	
Café, sel, épices &c. par sac		0 06¼	
Liquides par pipes ou boucauds		0 50	
Do par demi pipes		0 37½	
Do par quart		0 12½	
Vin claret par barril		0 25	
Vin, savon, chandelles &c. par caisses		0 03	
Toile d'emballage par pièces		0 06¼	
Cordes do par glenne		0 06¼	
Sucre par boucauds		0 37½	

Les marchandises sèches en consignation devront payer le magasinage pour la valeur brute des marchandises à raison de 1 pour cent.

On ne chargera aucuns frais additionnel pour le reçu ou la livraison des marchandises qui seront enlevées, excepté ceux qu'ils auront occasionés. Si ces mêmes marchandises sont enlevées avant la complétion du mois, on devra payer le mois entier, et après, en proportion. On espère que cet arrangement facilitera les affaires et conviendra aux personnes qui veulent envoyer leurs marchandises à ce marché.

Le soussigné désire aussi être utile aux personnes qui ne sont pas sur les lieux; il leur fera toutes avances raisonnables sur les marchandises qui leur seront consignées pour être vendues.

CHARLES G. ALLHUSEN.

Nos. 55 et 57, rue Tchoupitoulas entre les rues Gravier Poydras. 28 déc

Des Propositions seront reçues à l'office du Bureau des Travaux Publics de cet Etat, jusqu'au second lundi de février prochain, pour la fourniture des provisions, comestibles et habillements, pour une année, comme il est ci-dessous énuméré. Le tout devant être délivré aux lieux ci-après, en portions égales, tous les quatre mois, savoir:

	Au Bayou Barthélemy.	A Madisonville.	A bord du bat. à vap. Two Friends, à l'Atchafalaya, au Court Tableau, ou au Bayou Bœuf.
Bœuf, livre,	913	913	3194
Porc, livre,	6023	6570	20556
Café, livre,	207	218	713
Sucre, livre,	780	837	2678
Sel, boisseau,	5	[illegible]	16
Vinaigre, gallons,	86	94	293
Savon, gallons,	272	296	931
Farine maïs, boisseau,	228	251	778
Chandelles, livre,	11	11	39
Pois ou fèves, boisseau	35	36	116
Riz, livre,	458	500	1562
Farine ou biscuit, livre,	822	822	2876
Thé, livre,	5	5	16
Brandy, gallons,	5	6	19
Farine, livre,	224	245	764
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Chemises coton de lowell,	80	88	272
Pantalons de linseys,	40	44	136
Pantalons coton de lowell,	40	44	136
Paires de souliers,	60	66	164
Chapeaux de laine,	20	22	148
Chapeaux de paille,	20	22	68
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Paires de mi-bas de laine,	40	44	136
Couvertes,	20	22	68
Moustiquaires toile grise,	20	22	68

Les provisions et habillements ci-dessus doivent être du première qualité, à la satisfaction des surintendants qui les recevront.

Les propositions doivent être faites par écrit et cachetées, pour un ou tous les endroits mentionnés ci-dessus.

On exigera des sécurités pour l'exécution des contrats.

Bureau de l'Ingénieur Civil, N. O. le 7 Jan. 1836.
E. ROUSSEAU, Secrétaire
11 jan—6,3ps du bureau des Travaux Publics.

Par le brick Borodino, reçu et à vendre par le soussigné, un grand assortiment de médicamens, produits chimiques &c., dont voici le détail d'une partie:

Pastilles de Vichy, véritables, chacune étampée;
Chlorure de Labarraque, bouché à l'émeri;
Sirop pectoral de Lamouroux;
Sirop de violettes;
Racahout des Arabes; Grains de santé;
Sondes et bougies élastiques de 1re. qualité;
Créosote contre le mal aux dents;
Pâte tylacienne contre les cors et durillons;
Pâte pectorale de Régnauld;
Bandages assorties;
Suspensoirs en filet de soie et fil;
Eau de Cologne de Demarson;
Plaques en gomme élastique pour cautère;
Encre à marquer le linge, 1re. qualité;
Veilleuses parisiennes de Ste. Bogue;
Pois d'Iris assortis pour cautère;
Racine de turbith; Emétine;
Rhubarbarine; Arséniate d'ammoniaque;
Sulfate de morphine; Acétate do;
Sulfate de Quinine;
Iode, Thridace, &c;
Ainsi que toutes les préparations d'or, de zinc, de fer, d'argent de plomb, de soufre et de mercure.

A. A. PEYCHAUD,
6 janv rue Royale, No. 123.

Vaudechamp, Peintre de Portraits, rue Royale, no. 165, près celle de Toulouse. Les personnes qui ont des portraits faits par lui, peuvent les lui envoyer pour les faire vernir. 11 jan—6

Avis de Banques et de C[illegible].

Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan.—11 janvier 1836.—Une élection de neuf directeurs, pour servir un an, aura lieu lundi 1er. février prochain, au bureau de la compagnie, rue Royale, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. (11 jan) Wm. TUFTS, secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.
Nelle.-Orléans, 7 janvier 1836.

Une élection des actionnaires pour six directeurs pour servir un 3me. lundi de février 1836, au 2me. lundi de février 1837, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 1er. février prochain, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m. Par ordre de la Direction.
11 janv J. B. PERRAULT, caissier.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans.
11 Janvier 1836.

Cette institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT,
11 jan caissier

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 4 janv. 1836.

A une assemblée tenue ce jour au bureau des directeurs, un dividende de 4 pour cent a été déclaré pour les derniers 6 mois, payables aux actionnaires, ou à leurs représentans légaux, avant ou après le 12 du courant. SAMUEL MORGAN,
5 jan—a trésorier.

Banque Commerciale de la Nouvelle-Orléans.—Les président et directeurs de cette institution ont déclaré un dividende de 4 pour cent pour les 6 derniers mois accomplis ce jour, sur le montant des capitaux investis dans cette institution. Les dividendes sur les actions inscrites au grand livre seront payables aux actionnaires, ou à leurs fondés de pouvoir, lundi 11 du courant et jours suivans, sur les actions inscrites sur les livres des agens de New-York et de Boston, lundi 1er. jour de février prochain, à la banque d'Amérique à New-York, et sur les actions inscrites sur les livres des agents de Londres, à la maison de Messrs. Reid, Irving & Co., lundi 2me. jour de mai prochain, moyennant la déduction du taux courant du change à cette époque sur cette ville, c'est à dire ½ pour cent de prime.
5 jan JOSEPH SAUL, caissier.

Bureau de la Compagnie de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.

A une assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre.
6 jan A. DUPUY, secrétaire.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée—Avis est donné par les présentes que demande a été faite d'un duplicata du certificat no. 324, de cinq actions dans le capital de cette institution, au nom de Edmond Soniat, l'original ayant été égaré.
11 déc—36 D. F. GUEX, secrétaire

$3,000 DE RECOMPENSE.

Une récompense de trois mille piastres, ainsi que tous les frais raisonnables seront payés par la Banque de l'Union de la Louisiane, pour l'arrestation et l'emprisonnement à la geôle de la Nouvelle-Orléans, de DUDLEY W. BABCOCK, ex-caissier de la branche de cette banque à Clinton, et qui a pris la fuite avec des fonds de cette institution montant à environ $30,000.

BABCOCK, natif de Rhode Island, est d'une taille d'environ 5 pieds 6 ou 8 pouces, d'une apparence et d'une complexion faible et maladive. Il a les cheveux noirs, de grands yeux noirs, le front élevé et le nez très proéminent. J. B. PERRAULT,
Caissier de la Banque de l'Union de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1835. 2 nov—☞

Traites sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, No. 47.

Traites sur New-York, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

Traites sur l'Angleterre, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
12 janv rue Bienville, no. 47.

Traites sur Philadelphie à vendre par
11 jan—☞ M. DE LIZARDI & Co.

Lettres de Change sur Paris, à vendre par E. SAINET,
1 jan—6 rue Bienville, No. 51.

Change sur Londres et Paris, à vendre par
10 déc KOHN, DARON & Co.

Change sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
24 déc rue Bienville, no. 47

Lettres de change sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
19 déc no. 47, rue Bienville.

Lettres de change sur le Nord, à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
19 déc no. 47, rue Bienville.

Traites sur Paris à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
23 nov no. 47, rue Toulouse.

Traites sur New-York, à vendre par
23 nov LEGENDRE & SAMORY.

Traites sur Paris et Londres, à vendre par
20 nov—3 KOHN, DARON & Co.

Actions de la Presse à Coton d'en Bas à vendre par THOS. FELLOWS,
14 nov rue de Chartres, No. 39.

A Vendre—Des actions de la Presse à Coton d'en haut. EDWD. GOTTSCHALK,
12 nov courtier.

Association Consolidée.—Cette banque tire sur l'Angleterre et achette sur l'Angleterre et la France. A. MILTENBERGER,
11 nov caissier.

Actions—De la Banque de Carrolton, et de la Banque des Citoyens, à vendre par
6 nov EDW. GOTTSCHALK.

A Vendre.—Des actions du chemin de fer de Nashville; dito de la Banque de l'Union.
EDWD. GOTTSCHALK,
4 nov courtier.

Actions de la Compagnie d'Assurances des Négocians, à vendre par TH. NICOLET & Co.
23 oct no. 26, rue Bienville.

Lettres de change sur Paris, à vendre par la banque de l'Etat de la Louisiane. 9 nov

Lettres de Change.—De 000 liv. sterl. payables à Londres, à vendre par LAMBETH & THOMPSON,
5 nov rue du Camp No. 48.

Froment—50 barils de Froment, venant de l'Ouest à vendre par G. DORSEY,
12 janv No. 38, rue de la Nouvelle-Levée.

Vin de Bordeaux et Cigarres du Kentucky, à vendre par W. R. JACKSON,
12 janv 59, rue Tchoupitoulas.

Doublons Espagnols, Mexicains et Colombiens, à vendre par T. NICOLET & Co,
12 janv rue Bienville, No. 26.

Tabac à Cigarres—32 boucauts, en débarquement du bateau à vapeur Comet, et à vendre par HARROD & QUARLES,
12 janv 24, rue de la Douane.

Un lot de barils à melasse, à vendre par GOULE & LAMBERT,
12 janv près du Rail Road, no. 11.

Goshen Cheese.—30 casks landing from ship Alabama, from New-York, for sale by LEGENDRE & SAMORY.
jan 12 no. 47, Toulouse, st.

Fromage de Goshen.—30 barils endébarquement du navire Alabama, venant de New-York, à vendre par LEGENDRE & SAMORY,
12 jan rue Toulouse, no. 47.

A Vendre—10 caisses Seringues, de grandeurs assorties, par
12 janv P. O. SORBE, 118, rue Royale.

Bottes & Brodequins de peau de veau, de cheon et de veau-marin pour hommes; brodequins pour négres de qualité supérieure; de plus, un joli assortiment de souliers pour femmes. entans et filles, à vendre.
12jan R. G. HOBBS, rue de la Douane, no. 12.

Chapeaux fins de soie et castor pour hommes, de plus, chapeaux de laine blancs et noirs, à vendre par R. G. HOBBS,
12 jan rue de la Douane, no. 12.

Briques de Bonge Balto, à feu—Constamment en vente par W. R. JACKSON,
12 jan rue Tchoupitoulas, no. 59.

Avis—Le soussigné a l'honneur d'apprendre aux Messieurs et dames de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver de Paris et dernièrement de Charleston, et qu'il offre ses services pour extraire **les Cors aux pieds, et les ongles qui rentrent dans la chaire, sans la moindre douleur.** Il peut produire une quantité de certificats des personnes les plus respectables de Charleston et d'Augusta, qui témoigneront des succès qu'il a obtenu dans sa pratique.

Sa demeure est à l'Hôtel des étrangers, où il restera pendant tout cet hyver, et où on peut le consulter tous les matins. M. COHEN.

Les Dames et Messieurs qui daigneront l'honorer de leur confiance, sont priés de laisser leurs adresses et l'heure à laquelle ils désirent être visités.
18 déc—20,3ps

Aux Habitants Sucriers.

Le soussigné offre et promet de faire bouillir un équipage quelconque dans moins de tems qu'il en faut ordinairement et avec moitié moins de bois.

La dépense pour mettre n'importe quel équipage en action ne surpassera pas $150.
8 déc—☞ J. B. WILTZ.

Avis—Le soussigné ayant l'intention de s'absenter de ce pays, offre de vendre à l'amiable le fonds de cette ancienne **cigarrerie,** bien achalandée, située rue de la Levée, entre le marché aux légumes et la halle, no 114.

Il offre en vente également, **18 esclaves** attachés au dit établissement, tous jeunes, parmi lesquels il se trouve treize nègres et une négresse. Ils sont tous bien entendus à faire des cigarres. Les quatre autres sont bons domestiques de maison.

L'encouragement qu'a obtenu cet établissement, tant des consommateurs de cette ville, que des personnes qui font l'exportation, doit être de grande considération à celui qui désirerait en devenir propriétaire. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, où l'on offrira des conditions avantageuses.
4 jan—15 ANTONIO ARIAS.

Dissolution de Societe.—L'association pour la pratique des lois qui a existé entre les soussignés a été dissoute par un consentement mutuel. S. W. Downs étant sur le point de quitter la paroisse, les affaires qui ne sont pas terminées, et tous les papiers et documens du bureau restent au pouvoir de J. N. T. Richardson, qui continuera à exercer, et qui s'occupera de terminer toutes les affaires pendantes de la cidevant société.
S. W. DOWNS.
J. N. T. RICHARDSON.

J. N. T. Richardson, jurisconsulte et avocat, offre respectueusement au public les services de sa profession dans les cours d'Est et Ouest Féliciana, l'Est Bâton-Rouge et la Pointe-Coupée.—Il s'occupera avec zèle et ponctualité des affaires qui lui seront confiées.
Son cabinet est à St-Francisville, Louisiane. 20oct.6m

[illegible] Mairie.

[illegible] Nouvelle-Orléans.

Conseil de Ville.

Séance du Vendredi 13 novembre.

Il est résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, en français et en anglais, dans la gazette officielle de la ville, ainsi que dans [illegible] gazettes imprimés à la Nouvelle-Orléans, et en anglais dans une des gazettes de chacune des villes de Louisville, Cincinnati, Pitsburg, Philadelphie, New-York et Boston, qu'il recevra jusqu'au premier février prochain des propositions pour fournir à la ville de la Nouvelle-Orléans:

1o. Soixante mille pieds de gutter stones de douze pouces de largeur;
2o. Vingt mille pieds de curbstones de seize pouces de largeur;
3o. Vingt mille pieds de curbstones de dix-huit pouces de largeur;
4o. Vingt mille pieds de curbstones de vingt pouces de largeur;
5o. Soixante mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures, de huit pouces en tout sens;
6o. Soixante mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces de largeur et de huit pouces d'épaisseur.

Les curbstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds six pouces de longueur, le tout régulièrement taillé et paré.

Les gutterstones auront chacun quatre pouces d'épaisseur et pas moins de trois pieds de longueur.

Les curb et gutterstones seront tous de granit; les contractans devront spécifier la qualité des pierres de pavage qu'ils offriront.

Il est de plus résolu qu'on pourra contracter pour la totalité des gutter et curbstones et de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens, et du pavé de pierres dures de douze pouces de largeur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur, ou pour une portion, pourvu que cette portion ne soit pas moindre 1o. de dix mille pieds de curbstones et de dix milles pieds de gutterstones, dont un tiers de chaque largeur; 2o. de dix mille yardes carrées de pavé carré de pierres dures de huit pouces en tout sens; ou 3o. de dix mille yardes carrées de pavé de pierres dures de douze pouces de longueur, de huit pouces d'épaisseur et de huit pouces de largeur; et pourvu aussi qu'au moins une de chaque quantité détaillée plus haut devra être livrée à la Nouvelle-Orléans au premier juin prochain; et pourvu aussi que chaque contractant s'engage à livrer à la Nouvelle-Orléans la quantité pour laquelle il aura contracié, au plus tard, au premier décembre de l'année prochaine.

Il est de plus résolu que les personnes qui contracteront devront consentir avec deux personnes solvables, résidant à la Nouvelle-Orléans, ar prouvées par le maire, un cautionnement du montant de leurs contrats, pour en assurer l'exécution.

Il est de plus résolu que les contractans devront, dans leurs propositions, stipuler à quel prix ils fourniront le pied de gutterstones, le pied de curbstones, d'après largeur, et la yarde carrée de pavé carré de pierres de huit pouces en tout sens, et aussi la yarde carrée de pavé de pierres de douze pouces de longueur de huit pouces de largeur et huit pouces d'épaisseur.

Il est de plus résolu que toutes les pierres seront livrées sur la levée de la Nouvelle-Orléans, dans tel endroit qui sera désigné par le maire.

Il est de plus résolu que le voyer sera chargé d'approuver toutes les pierres, d'en certifier les bordereaux, qui, après avoir été visés par le maire, seront payés comptant.

Il est de plus résolu qu'au premier de février prochain ou peu de jours après, le maire soumettra au conseil les propositions qu'il aura reçues relativement aux gutters et curbstones et au pavé carré de pierres dures.

Il est de plus résolu que le maire est et demeure autorisé à prendre tous autres arrangemens, à l'effet de s'assurer en tout temps une quantité de curb et gutter stones suffisante pour être fournie à MM. Minturn et Shelpz.

(Signé) A. W. PICHOT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim.*
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire publier pendant trois mois, dans une gazette de cette ville, une de New-York, et une de Cincinnati, qu'il recevra des propositions pour le pavage d'un ou plusieurs ilets, avec du bois, suivant la méthode prussienne, dernièrement adoptée à New-York.

(Signé) G. SCHMIDT, prés. pro temp.
Approuvé le 24 novembre 1835.
J. CULBERTSON, maire par *interim.*
Pour copie conforme: THEARD Junior, secrétaire.

Mairie de la Nouvelle Orleans.

—Conseil de Ville.—Séance du 15 juin 1835.—Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les deux langues française et anglaise à la Nouvelle Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yardes carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui sont indiquées.

Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
5 août—6m D. PRIEUR, maire.

A Louer—Le magasin situé rue du Camp, vis à vis les bains de la Nouvelle Arcade. S'adresser au bureau des billets du Théâtre St. Charles. 28 déc

A LOUER—Pour le premier novembre prochain, la maison, rue de Chartres près de la Bourse, occupée par M. Blanchard. S'adresser à (8 oct—☞ B. MARIGNY.

A LOUER—Le haut de la maison, No. 30, rue Toulouse, entre les rues de Chartres et Levée. S'adresser à
7 oct B. BRUGIER.

A VENDRE.—Plusieurs maisons situées dans la rue de Chartres. S'adresser à
11 nov B. MARIGNY.

LE GRAND

MAGICIEN PERSE,

Mustapha Selim El-Hassan, venant d'Ispahan, ci-devant capitale de la Perse, a le plaisir d'annoncer aux habitants de la Nouvelle-Orléans, qu'il a ouvert son exhibition dans la salle spacieuse vis-à-vis le Théâtre Américain, rue du Camp, au-dessus de la maison de l'Union.

Mustapha Selim El Hassan a l'honneur de prévenir les Dames et les Messieurs qui daigneront l'honorer de leur présence qu'ils seront singulièrement étonnés des expériences mystérieuses et nombreuses qu'il se propose d'introduire, lesquelles sont tirées de la philosophie, de la chimie et de la magie, des nations anciennes, qu'elles sont transmises de l'ancienne magie Egyptienne et Chaldéenne, qui n'ont jamais été mises en pratique en Amérique.

Mustapha Selim El Hassan, ayant voyagé dans toutes les villes principales de l'Asie et de l'Afrique et ayant paru devant plusieurs Sultans, Schahs et Aajahs, desquels il a toujours reçu des marques distinguées de leur approbation, ose espérer que les efforts qu'il fera pour satisfaire ceux qui l'ont accueilli dans toutes les parties du monde, parmi les divers tours au presents qui composeront la soirée et qui étonneront l'auditoire, il se plaît à signaler; le vol de la plume Perse et de la monnaie enchantée, la résurection de l'oiseau, le tour Turc, des lapins et anneaux, les pyramides Egyptiennes, le tour Arabe de diable ou robe de chambre, le tour des trois sorcières Bohémiennes. Ce tour est dédié aux dames, le tour Africain des moutres changeantes; le gant invisible, le tour de la bouteille Arabe ou le mouchoir enchanteur, le grand tour Turc du parasol, le tour du mouchoir Chinois, le gant du diable &c. &c.

Prix d'entrée—pour les grandes personnes 75 cents; moitié prix pour les enfans. Les billets d'entré e peuvent être obtenues dans la journée à la barre de l'Hôtel de l'Union, et dans la soirée à la porte d'entrée de l'exhibition.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie, et la représentation commencera à 7 heures et demie précises, chaque soir de la semaine. 25 déc—1m

10 piastres de Récompense—Seront payées à celui qui logera dans une des geoles, la négresse LAIZA, partie marronne hier. Elle est bien connue et a l'habitude de vendre des gateaux et candi sur la Levée, no. 21, dans le magasin de confiseur Elle est courte et grosse, gros seins, peau rougeâtre; elle a une ou deux marques de fouet sur la figure; elle est vêtue d'une robe bleue de cotonnade; elle parle l'anglais et le français, et a l'air plutôt créole qu'anglaise.

Le soussigné paiera cinquante piastres à celui qui pourra découvrir avec des preuves suffisantes pour les traduire en justice, la personne ou les personnes qui la recèlent, car il est certain qu'elle est soutirée par quelque individu; la négresse n'ayant pas l'habitude du marronnage.
12janv—6 A. LACOUTURE.

Dix piastres de Récompense—S'est absentée le 4 du courant, la mulâtresse MARY, âgée d'environ vingt trois ans, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constituée, figure longue, nez un peu aquilin, ayant une dent de devant gâtée, et les cheveux coupés très près; elle se tient habituellement au débarquement des bateaux à vapeur, et est très souvent avec deux femmes de couleur nommées Cidalise et Magdeleine, demeurant rue Gravier. La récompense susdite sera donnée à celui qui la ramènera à sa maîtresse, encoignure Dumaine et Bourgogne, ou la logera à la geole.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.
6 janv—☞

Magasin des Nouveautés de Paris—En gros et en détail, en faux cheveux de tout genre, fines parfumeries, gants, cols, cravattes, cannes, &c. &c.

Le soussigné reçoit par le Marengo, du Hâvre, en addition à ses marchandises en magasin.

Peignes en écaille de toute qualité; coiffures en fleurs et en cheveux de tout genre au dernier goût; faux cheveux en perruque d'homme et dames, &c., assortiment général de parfumeries, gants chevraux pour bal, qualité supérieure; do. en couleur et de tout genre, brosseries de toute manière, razoir, cuir et pierre à cet usage, garantis; accessoires pour la toilette, glaces, nécessaires, &c.

Egalement par le Marengo, liqueurs surfines de MM. Gueland Frères: Curaçao et Marasquino.

Crême de thé; huile de kirsh; huile de vanille; eau d'or Dantzick; crême de noyau; crême de framboise; cassis et broud de noix; kirsch de la Forêt Noire; absynthe; cerises à l'eau de vie; bocaux; prunes et pêches; champagne.

En magasin: Vin vieux de Bordeaux et ordinaire &c.
GAULHIAC,
30 déc rue de Chartres, 175, entre J. Jefferson.

Ceinture de Soie—Une boîte de ceintures de soie sur des modèles nouveaux, riches et splendides, convenable pour le marché mexicain. Aussi, des mousselines peintes; indiennes, batiste française, mouchoirs de toile &c. en magasin et à vendre par
Huso C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

Avis—M. Jouette arrivant de France, offre à vendre, un assortiment de marchandises françaises, telles que:

Vin rouge de Bordeaux en barriques;
Vin rouge de Bordeaux en caisses;
Vin blanc de Bordeaux 1ére. qualité;
Vin de Grave en barils;
Vin d'Anjou doux et mousseux, en paniers de 12 bouteilles;
Guignolet d'Angers 1ére. qualité;
Eau-de-vie de d'Antuick, en caisses, 1ére. qualité;
Extrait d'Absinthe 1ére qualité;
Kirch-Wasser en caisses;
Marasquino 1ére. qualité;
Anizette de Bordeaux;
Fruits à l'eau-de-vie en caisses, (assortis);
Vinaigre blanc (d'Orléans) grands barils;
Graines de jardinage;
Conserves de Colin et de Millet & Chevreaux, tels que Fruits assortis;
Sardines à l'huile et au beurre, pâtés de toutes espèces &c. &c. &c.
Le thé par caisses et de 1ére. qualité;
Encre à écrire, par bouteilles,
Lignes assorties et cordages;
Fromages pâte grasse très frais;
Confitures de cerises, gelée de groseilles;
Graines de Moutarde par baril;
Barils et demi barils Sardines pressées, très fraîches;
Légumes secs, pois verts, en barils, Fèves, le tout 1ére. qualité;
Harricots de Soisson;
Mouchoirs de chollet, do fil de lin blanc et de couleur; Mouchoirs de batiste;
Superbe assortiment de Fusils de chasse, doubles et simples de la plus grande longueur, (le tout garantis);
Pistolets de poches et de combat;
Ustensiles de chasse de tous genres; Carnassières, poires à poudre &c.;
Tapis de Bruxelles;
Vannerie de toutes espèces, assortiment nombreux;
Nécessaires garnis pour hommes et pour femmes;
Fleurets à lames plattes montés cuivre et fer, masques, gants;
Cannes à épées, à lances et espadrôn;
Cannes à pêcher, grandes et petites;
Chemises blanches fil de Lin, pour hommes et pour femmes;
Chemises de couleur pour hommes;
Artifices assortis;
Balais et brosses de crin;
Bas de soie pour hommes et pour femmes;
Gants de soie, de peau;
Bonnets de soie noirs et de couleur;
Chapeaux de soie, faites pour le pays;
Brosses à souliers, arreignoirs;
Grecques de toute grandeur;
Quinquets et lampes assortis;
Mèches à quinquet, différente grandeur;
Verres à quinquets assortis;
Eau de Cologne de Jean Marie Farina;
Crême de Perse;
Plumeaux assortis;
Cages de toutes grandeurs,
Queues et ustensiles de billiard;
Toiles cirées pour tables;
Pantoufles assorties, fourrées et autres;
Jeux de Dames, Dominos, Lotos;
Poucées assorties;
Cartonnages dorés;
Papiers pour confiseurs, cosaques, rames de devises;
Billes agathe et marbre;
Briquets phosphoriques, nouveaux fumades &c.
Boutons de chemises assortis;
Parapluies assortis;
Couvert Métal, d'Alger et fer;
Brosses à dents, à barbe, à chapeaux &c.;
Petits portefeuilles assortis;
Gants, bas, chaussons, caleçons de laine et couleur;
Foulards;
Guingams;
Gingas rose et bleu;
Toile morlaix;
Mousseline unie et imprimée;
Madras;
Batiste d'Ecosse;
Presse à timbre, humide et sec, à copie de lettres;
Fils de toute couleur;
Crayons, plumes métalliques;
Papier à lettre, écolier et autre;
Cordonnet coton;
Goblets métal;
Boutons d'os,
Filets de toutes espèces;
Manteaux pour hommes et pour femmes;
Habillements d'enfants;
Redingottes et Habits pour hommes;
Caporaçons;
Garnitures de cheminée se composant d'une superbe Corbeille et de deux vases de fleurs en coquillages, de premières qui aient paru à la Nouvelle-Orléans.
5 déc—2m

Robb anti-syphilitique Végétal du docteur G. de Saint-Gervais, pour guérir soi-même les maladies secrètes sans mercure.

Propriétés de la méthode végétale.

Pendant long-temps les remèdes furent pires que le mal, le but constant des médecins de tous les pays a toujours été de remplacer les agens mercuriels par une médication moins infidele, et c'est en profitant des découvertes de mes devanciers que je suis parvenu à présenter un système en harmonie avec les progrès de la médecine moderne. Des milliers d'expériences prouvent que ce traitement guérit radicalement les maladies *secrètes, récentes, invétérées* ou *rebelles* à tous autres moyens. Ces témoignages unanimes ont démontré qu'il n'existe pas de syphilis sous quelque forme et à quelque période qu'on l'attaque. qui resiste à l'emploi méthode de ce dépuratif, qui agit comme spécifique du virus syphylitique. Ce traitement, doux et facile, remédie aux accidens mercuriels, et c'est le seul qui convienne aux enfans, aux nourrices et aux femmes, d'autant plus qu'il ne produit jamais de salivation et n'altère pas les dents ni les cheveux.

Observations de Guérisons.

M. R....y, ancien officier, éprouvant des douleurs affreuses, ne pouvant plus marcher par suite de l'emploi du mercure, a obtenu un succès complet par les conseils du docteur G. de St.-Gervais; il est maintenant très bien portant. Lille, le 23 janvier 1829. Signé MARCHAND, rue de Paris, no. 29.

M. C...., négociant de cette ville, ayant plusieurs tâches, boutons, rougeurs à la peau, provenant d'une ancienne maladie secrète mal soignée, ayant fait usage du traitement que vous lui avez indiqué, s'est débarrassé de ses démangeaisons, marques, etc. Signé THUMIN, pharmacien.

Le sieur A...., chapelier, était atteint d'un écoulement qui a cédé promptement à l'usage du traitement anti-syphilitique *sans mercure,* du docteur G. de St. Gervais Signé FLEURY, pharmacien. Vu à la mairie pour légalisation, TOURQUETY.

Dangers du mercure.

M. A. C. avait depuis nombreuses années des ulcères syphilitiques à l'arrière-bouche et sur la langue, tous les traitemens mercuriels que lui avaient prescrits, à plusieurs reprises, les gens de l'art, ne produisirent aucun effet. Faible, émacie, l'haleine fétide, la déglutition facile, la langue volumineuse, (des dents chancelantes dans des gencives *scorbutiques*), il eût recours au traitement anti-syphilitique du docteur G. de Saint-Gervais. Il éprouva une amélioration sensible dès le quinzième jour, la guérison fut parfaite après trois mois de traitement. Signé MARTIN, pharmacien, rue Royale, no. 73, à Toulon.

Vu pour légalisation à la mairie de Toulon.
Signé BLANCARD.

Dartres contagieuses, chûte des cheveux et dents. Guérison en quatre mois.

Le docteur G. de Saint Gervais vient de publier une brochure sur l'Art de se guérir soi-même sans l'emploi du mercure, il enverra gratis cet ouvrage à tous les malades qui lui en feront la demande.

Rapport des Médecins.

Le nom seul de cette maladie doit faire frémir. Quel assemblage de maux résultant d'une seule et même infection! Vrai Protée, la syphilis se montre sous toutes les formes, présente tous les symptômes aux yeux de l'observateur souvent indécis et fort en peine pour porter un jugement et appliquer un remède. Elle enflamme, ulcère les membranes muqueuses et la peau, couvre celle-ci de tâches cuivreuses et livides, attaque les os, détruit leur périoste, produit des nodus, des tumeurs, le gonflement, la nécrose et la carie de leurs parties spongieuses; l'atrophie des muscles, la paralysie des membres, la chûte des cheveux et des ongles, et tant d'autres accidens redoutables dont l'énumération ferait horreur aux plus effrénés libertins; et, pour comble de misère, pendant long-temps le remède fut encore pis que le mal: j'entends le remède mal administré; car, loin de dissiper ces affreux symptômes, il les aggrave, il les rend tout à fait incurables, et ne permet plus à la maladie de guérison sans laisser de traces hideuses, de honteuses cicatrices et une flétrissure indélébile. Honneur soit donc rendu au docteur de Saint Gervais, qui, depuis long temps, consacre ses veilles à l'étude des maladies syphilitiques et à la recherche des moyens les plus propres à les guérir! Hommage lui soit rendu surtout, puisqu'il justifie par la bonté, la sûreté et la prompte influence de sa méthode végétale; la confiance que l'on met en ses talens! ce qui doit être pour lui une fortune, plutôt qu'un moyen de fortune; car c'est ainsi que nous devons interpréter les sentimens et les talens de l'auteur d'après les connaissances que nous avons de sa personne, de son caractère et de ses ouvrages.

HANIN-DEMERSON,
Docteur-Médecin à la Faculté de Paris.

Depuis deux ans que je suis en relation avec M. Giraudeau, homme médecin et pharmacien, je me suis assuré des succès auprès des personnes qui ont fait usage du traitement indiqué par ce médecin: il a constamment guéri les maladies secrètes tant aiguës que chroniques, sous quelques formes qu'elles se soient présentées. Des guérisons aussi nombreuses et aussi constatées m'ont engagé à adopter ce traitement dans ma pratique médicale, et je dois à la vérité de déclarer que je n'ai pas eu à me plaindre d'un seul insuccès. Signé BORIES, docteur-médecin et pharmacien, Montpellier, le 30 juin 1829. Le maire de Montpellier certifie que la signature ci-dessus Bories est véritable, et qu'il est tel qu'il se qualifie. Signé DAX D'ANAT. Vu pour légalisation, le préfet de l'Hérault. Signé le baron CREUZE DE LESSERT.

Dépôt chez Mr. DUFILHO, Jr.
1jan à la Nouvelle-Orléans.

Vin Rouge, Vin Muscat, Huile, &c.

En débarquement du navire Saladin, de Marseille, et à vendre par les soussignés:
200 barriques vin rouge, marque de Bedford;
500 caisses vin de Muscat;
2000 bouchons, 200 caisses cornichons assortis;
200 paniers huile d'olive;
100 demi paniers dito;
72 caisses Vermicelle et macaroni;
200 paniers bouteilles vides;

Et en magasin—d'importations antérieures: 400 barriques vin de Marseille; diverses marques; 800,000 bouchons; 40,000 do longs; 300 barriques vin de Bordeaux, divers marques; 200 barils vin blanc de Barsac; Sauterne et Grave; 2500 caisses vin Médoc; St. Julien; et Pauillac; 100 do vin blanc; 100 barils vinaigre de vin blanc; 1500 paniers anisette; 150 caisses fruits à l'eau-de-vie; 150 caisses liqueurs assorties; 25 balles amandes, coques tendres; 200 paniers do; 25 balles filberts; 50 jarres raisin; 100 caisses raisin sec, de Muscat; 300 demi et quarts do; 50 caisses cerises confites; 24 dito sardines à l'huile; 80 demi pipes cognac, de preuve, propre au marché mexicain; 50 paniers Champagne mousseux, et un assortiment général de comestibles.
CARRIERE, DARAN & Co,
7 janv rue St. Louis, no. 11

Bas de femmes et d'enfants—15 caisses bas de femmes, 1ére. qualité; 35 caisses bas d'enfans, 1ére. qualité, dont une partie est emballée par petites caisses de 100 douzaines, de grandeurs et qualités bien assorties, à vendre au débarquement du navire Huntsville, par ANDREWS & BROTHERS,
15 jan 19, rue de Chartres.

Ventes à l'Encan.

PAR Jas. LECARPENTIER.

Il sera vendu mardi 26 janvier, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après mentionnés, abandonnés par Gabriel Julien, à ses créanciers.

Un nègre nommé Colin, âgé de 60 ans, marchand de gateaux.

Une négresse nommée Sylvie, âgée de 23 ans, blanchisseuse et cuisinière, avec sa fille nommée Jane, griffonne, âgée de 7 à 8 ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque sur les esclaves, lesquels ne seront délivrés à l'acheteur qu'après qu'il aura rempli les conditions de la vente.

Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 jan

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

En vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la N.-Orléans, il sera vendu sur les lieux, encoignure des rues Ste. Anne et Condé, mercredi le 27 Janvier 1836, à dix heures du matin, les effets mobiliers abandonnés par Garcia & Buyo à leurs créanciers, et consistant dans les marchandises et ustensiles de leur magasin de comestibles, (Grocery Store), deux bilards et les meubles meublans de la maison.
Conditions: comptant. 12janv

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour et dans la paroisse d'Iberville, en date du 7 décembre 1835, il sera vendu, le mercredi 10 février 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, un certain terrain situé dans cette ville, sur le côté droit du chemin du Bayou, allant au bayou, entre les rues Pianché et Saint-Claude, mesurant 60 pieds de profondeur ou plus. Il y a sur ledit terrain une petite maison et une cuisine. Le propriété est bornée d'un côté par celle de feu J. T. Young, appartenant maintenant à M. Felix Armas, et de l'autre côté par la propriété de M. Béranger.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypotheque jusqu'à parfait paiment.
8 janvier

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Samedi, 30 Janvier, il sera vendu à midi, à la bourse Hewlett,

Un Terrain situé au faubourg Washington, ayant 100 pieds de face à la rue Barthélemy, sur 120 de profondeur. Ce terrain est le No. 5, de l'ilet No. 4, il y a sur ce terrain une belle maison en briques dont la menuiserie est très bien soignée et les appartemens tapissés, c'est celle qui appartenait à Lombard fils. La demie indivise de deux lots de terre situés au même faubourg, l'un de ces lots ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 145 pieds 5 pouces de profondeur, sur une ligne de 144 pieds 2 pouces, sur l'autre ligne, et l'autre lot ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve, sur 144 pieds 2 pouces de profondeur sur une ligne, et 143 pieds sur l'autre ligne. Ce premier lot est désigné par la lettre A et l'autre par la lettre B, sur l'ilet No. 1, cette demie indivise sera vendue avec les droits à la batture.

Un lot de terre situé au même faubourg, ayant 35 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Mazant, sur 100 pieds de face à la rue Moreau; ce lot est le No. 20, de l'ilet No. 5.

Tous les lots ci-dessus sont figurés sur un plan fait par Mr. Buisson et déposé dans l'office de Mr. O. de Armas.

Conditions—Payable à 1, 2 et 3 ans, en billets par coupons et endossés à satisfaction des vendeurs avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. O. de Armas, notaire public. 13 janv

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

Il sera vendu Lundi 25 du courant, à midi à la Bourse de Hewlett, les esclaves créoles suivans, tous bons sujets, et garantis des vices et maladies prévus par la lois.

Polidor, nègre âgé de 25 ans, laboureur, drayman, bonne hache, pêle et pioche.

Joseph, nègre âgé de 22 ans, do. do. do et donteur de chevaux.

Eugéne, mulâtre âgé de 18 ans, bon domestique de maison.

Baptiste, âgé de 17 ans, charretier, et bon nègre de champ.

Hortense, mulâtresse âgée de 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, domestique de maison, un peu cuisinière.

Joachim, nègre de 12 ans, domestique de maison
Augustine, négresse âgé de 11 ans, bonne domestique de maison.
Erambert, nègre de 10 ans, domestique.
Auguste, do. de 10 ans, do.
François, do. de 8 ans, do.
Cidalise, négresse de 5 ans.
Enariste, nègre de 3 ans.

Aussi—24 Actions de la Banque de l'Association Consolidée, chaque action de $500.

Conditions—Les esclaves payables à 6 et 12 mois de crédi, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actions de la Banque comptant.

☞ On pourra voir les esclaves au no. 239, rue Royale. 13 janv

Célèbre Poudre de Castillon.
MADAME VEUVE CASTHY, de Philadelphie propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre anti-scorbutique restaurante et de l'élixir aussi anti-scorbutique dudit docteur Castillon, ancien chirurgien-major consultant du roi à St-Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remedes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques, qui ont joui d'une grande réputation dans toutes les parties de l'île de St-Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui ont pour cause le vice scorbutique, la diarrhée, dissenterie, tenesme, fièvre lente, intermittente, cont nue, obstruction du foie et de la rate; diarrhée invétérée; dyssenterie et tenesme produits par suite de rougeoles et petites véroles malignes,—et les mêmes maladies qui viennent à la suite des couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante.—Elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions en dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie. Ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie. On y peut prendre connaissance d'un recueil d'observations pratiques sur, les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérées. Les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède: c'est celui de pouvoir se traiter et se guérir eux-mêmes en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET et Co.
5 mai 2ps☞ Enc. des rues Royale et Ste.-Anne.

Quelques balles tabac de Yguany et de Mayrie, Cube, bien choisi, pour le goût mexicain, à vendre par GOULE & LAMBERT,
4 déc Rue de la Levée, no. 11, près du Railroad.

Frost & Co.—No. 8, rue de la Douane, ayant fait un voyage au nord et pris des arrangements avec les fabricans, il continuera de recevoir, pour alimenter constamment le fonds de marchandises actuellement en magasin, des assortimens complets de

Bottes, Souliers et Brodequins

propres au commerce de l'intérieur et à l'usage des habitations, consistant en bottes en veau, chèvre, maroquin, veau-marin, cuir de vaches épais, chevillées et cousues, souliers et brodequins noirs et roussettes en veau, chèvre, veau-marin et maroquin, chevillés et cousus, escarpins de bal et à talons, un assortiment complet de souliers en chèvre, maroquin, veau-marin et prunelle pour hommes, femmes et enfans.

Chapeaux et Casquettes.

Chapeaux à la mode pour hommes à la mode et à grands rebords, en castor, en loutre, en ratinuqué, à bas prix, noirs et blancs, chapeaux de laine blancs et noirs, chapeaux de feuilles de palmiste, fins et ordinaires, casquettes pour hommes et garçons en veau-marin et en fourrure.

Habillements.

Redingottes et pantalons de satinet, cotonades à raies, bleues, toiles, rayés à la mode croisés, toiles blanches et écrues, chemises et caleçons en coton blanc, en croisé bleu, en toile, en croisé à raies, en couleurs à la mode, en coton fin, à col et devant de toile et en flanelle rouge et blanches; bas de coton et de laine, mouchoirs, toiles à draps de Russie et damassé, cotonnades du pays etc.; savon, blancs-de-baleine et chandelles de suif, thé, café, tabac, clous de fer de Boston, balances et romaines patentées, cirage en pâte, encre à écrire, livres d'école, papier à lettres et à écrire.

☞ Les marchands de la campagne et les habitans sont respectueusement invités à venir examiner ces marchandises. 19 nov

CALLIGRAPHIE.

Rue de Chartres, No. 8.

Messrs. Dolbear Frères ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle-Orléans, ainsi que leurs amis, qu'ils sont de retour, et ont ouvert de nouveau leur école d'écriture, rue de Chartres, No. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre. Ils invitent les dames et les messieurs à leur rendre visite. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à venir compléter leur instruction dans cette partie. On ne leur chargera aucune taxe additionnelle, désirant que ces personnes et *tout le monde* put acquérir une belle écriture expéditive avant de cesser de prendre des leçons. D'après ce nouveau système on apprend d'abord à écrire au libre usage de *tout le bras.* Puis à faire un libre usage des muscles de l'avant bras, à mouvoir les doigts, (seul principe enseigné par la méthode habituelle) et enfin à combiner tous ces mouvemens qui rendent une personne capable d'écrire avec élégance et rapidité.

Les heures de travail sont à la convenance des étudians.

Les dames qui le désireront recevront des leçons à leur propre domicile.

Lettre de son Excellence, le Gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système adopté par M. Dolbear pour l'enseignement de l'écriture et c'est avec plaisir que je certifie qu'il est supérieur à tout autre méthode que j'ai connu jusqu'à présent.

M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je ne fais que lui rendre justice en ajoutant que je le crois aussi digne du patronage public pour son caractère doux et sa conduite honnête, que pour les progrès rapides qu'il fait faire à ses écoliers. A. B. ROMAN.

N. Orléans, 3 juin 1835.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1832.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur en cette ville du système Carstairien d'écriture, nous avons examiné avec soin les divers échantillons de l'écriture de ses écoliers qui sont depuis l'âge de 8 jusqu'à l'âge de 50 ans, écrits pendant le cours de leur instruction. Après l'examen le plus attentif nous déclarons avec plaisir que nous avons vu les progrès rapides et surprenants que font ses élèves.

D'après les exemples que nous avons vus, et l'examen que nous avons fait de ce système, nous ne pouvons que déclarer que nous partageons l'opinion générale que ce système est infiniment supérieur à tous les autres. Si une écriture lisible, élégante, rapide et de bon goût est à desirer, c'est par cette méthode qu'on peut l'acquérir. En conséquence nous sollicitons le public d'accorder un généreux appui à ce professeur qui possède les plus grands talens et dont les travaux doivent être si utiles à cette communauté.

A. B. Roman	D. Prieur——maire,
Rev. C. Manhaut,	Rev. O. L. Nash,
A. Grailhe, Esq.	Rev. G. Winslow,
J. W. Egnew, Esq.	Wm. C. Pope, Esq.
D. Morphy, Esq.	L. Bringier—arp. genl.

7 décembre.—6m

Cour de [illegible]—[illegible] Gardiner & Co. contre Da[illegible]—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé [illegible], il sera vendu [illegible] encoignure des rues [illegible] Louis, en cette ville, [illegible] premier février prochain, à une heure de relevée.

Un lot de terre situé dans cette ville, mesurant 106 pieds de face à la rue des Magasins, entre les rues Orange et Lacourse, sur 99 pieds [illegible] de profondeur.

44 actions dans le fonds capital de la banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, sur lesquelles $50 ont été payées par action, montant à $2200, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.

Conditions: pour le lot de terre, $1266 61cts. payables comptant, et la balance, à 6, 12 et 18 mois de crédit. L'acquéreur fournissant des billets et endossés à satisfaction.
30 déc FRED. BUISSON, shérif.

Cour de Paroisse—Robert Layton et D. E. Brook contre John W. Bingey—En vertu d'un alias writ fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à une heure de relevée, Lundi 15 février prochain.

Sept lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, de cette ville, c'est à dire, cinq lots désignés sur le plan du dit faubourg, déposé dans le temps chez H. Lavergne, alors notaire public, par les nos. 36, 37, 38, 39 et 40, fesant face au chemin du Bayou, deux autres lots désignés sur le dit plan par les nos. 35 et 41 fesant également face au chemin du Bayou, avec les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
11 jan FRED. BUISSON, shérif.

Cour de Paroisse.—Paul Tulane vs. John Wilcox.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'Hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, à une heure de relevée, le Samedi 13 Février prochain,

1°. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, au-dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Suzette, Benjamin, Nouvelle-Orléans et Chapitoulas, et désigné par le No. 11 sur un plan dudit lot et d'autres, dressé par C. F. Zimpel, ingénieur, et déposé dans le livre de dépôt des plans chez Wm. Christy, notaire public, sous le No. 2. Ledit lot mesure 30 pieds de face à la rue Suzette, entre les rues des Chapitoulas et Nouvelle Levée, et 160 pieds 1 pouce 6 lignes—ensemble toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

2°. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, au-dessus de cette ville, rue de la Levée, entre les rues Suzette et Benjamin, et désigné par le No. 4 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, et déposé dans le livre de dépôt des plans chez Wm. Christy, notaire public, sous le No. 2. Ledit lot mesurant 22 pieds 8 pouces 9 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, sur 100 pieds de profondeur—ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

3°. La moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg Delor, au-dessus de cette ville, dans l'ilet compris entre la Nouvelle Levée, les rues des Chapitoulas, Benjamin et Suzette; ledit lot est désigné par le No. 3 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, arpenteur, et déposé dans le livre de dépôt des plans chez Wm. Christy, notaire public, sous le No. 2. Ce lot mesure 22 pieds 8 pouces 9 lignes de face à la rue de la Nouvelle Levée, entre les rues Suzette et Benjamin, et 100 pieds de profondeur—ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent.

Cette vente sera faite pour du comptant afin de satisfaire la réclamation du demandeur, en la manière suivante, savoir:

1o. $775, avec les intérêts depuis le 29 janvier 1835, jusqu'à parfait paiement:—$3 50 frais de protêt et $5 pour copie de l'acte de vente.

2o. $733 33 avec les intérêts depuis le 29 janvier 1835, jusqu'au parfait paiement:—$3 50 frais de protêt, et $5 pour la copie de l'acte de vente.

3o. $725, avec les intérêts depuis le 29 janvier 1835, jusqu'au parfait paiement:—$3 50 frais de protêt, et $5 pour la copie de l'acte de vente.
8 janv FRED. BUISSON—Shérif.

Cour de District—John W. Swain contre James G. Bell—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district, j'exposerai en vente à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 13 février prochain, à une heure de relevée.

Un tiers indivis de quatre certains lots de terre situés partie dans le faubourg Delor et partie dans le faubourg Ste Marie, désignés par les nos. 1, 2, 3 et 4, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de cette ville, le 15 juin 1832, et déposé comme le plan no. 4, dans le livre de dépôt des plans de G. R. Stringer, dernièrement notaire public. Les dits lots désignés par les nos. 1, 2 et 3, mesurant chacun au pied anglais, 24 pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie, sur 156 pieds de profondeur et 24 pieds sur la ligne du fond, faisant face à une allée de 5 pieds de large.

Et le lot no. 4, ayant au pieds anglais 24 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie, 154 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. 3, 127 pieds 10 pouces et 5 lignes et ferme dans la profondeur jusqu'à l'allée à côté sur la quelle il fait face et mesure 6 pieds 11 pouces, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant.
8 jan FRED. BUISSON, shérif.

Cour de Paroisse—Dans l'affaire de W. T. Thompson & Co. contre leurs créanciers—A la requête de John H. Holland syndic provisoire dans cette affaire et en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente au magasin dernièrement occupé par les faillis, rue de la Levée, entre les rues St. Louis et Toulouse, le mardi 19 janvier courant, à 10 heures du matin.

Les marchandises composant le magasin d'épiceries et comestibles, abandonnés par les dits faillis à leurs créanciers.

Conditions de la vente: pour toutes sommes au dessous de $100 comptant, de $100 à 500, 4 mois et pour toutes sommes excédant $500, 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction.
8 jan FRED. BUISSON, shérif.

Cour de District—Robert Thos. Sanderson contre Louis Morris—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, au coin des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Lundi 25 janvier, à 1 heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le susdit ordre de saisie et vente, savoir:—Un certain lot de terre No. 109 dans l'ilet No. 15, situé dans le nouveau faubourg Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue des Français sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure française, borné d'un côté par le lot No. 108 et de l'autre côté par le lot No. 110 et dans la profondeur par le lot No. 73, ensemble avec les améliorations et ligne les droits, priviléges et prérogatives qui y appartiennent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon avec suffisante sécurité portant cinq pour cent d'intérêt et hypothèque sur ladite propriété jusqu'à parfait paiement.
8 janv F. BUISSON, shérif.

Cour de District—John W. Gibbons contre Robert H. Gould—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu le Lundi 18 janvier 1836, à midi, au no. 45, rue Carondelet, en cette ville.

Les trois quarts indivis de quatre vis à presser le coton et le tabac, avec appareil, et trois appareils dito, &c., ainsi que le tiers indivis d'une vis à coton avec appareil qui se trouve à la corderie, située en bas de la rue Poydras. Saisis pour satisfaire le dit ordre rendu dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
8 jan FRED. BUISSON, shérif.

Philippe Guesnon contre J. L. Prévost.

Cour de District—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, 8 février prochain, à une heure de relevée,

La moitié indivise de deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, désignés par les nos. 350 et 351, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'étude de Wm. Christy, notaire public, comme suit:

Le lot no. 350, mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur, (mesure française.)

Le lot no. 351, formant l'encoignure des rues des Bons Enfans et des Poëtes, et mesurant 60 pieds de face à la rue des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue des Poëtes, (mesure française,) saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: Comptant.
6 jan F. BUISSON, shérif.

Cour de District.—S. P. Buckner et M. Robinson contre A. Parker et autres, propriétaires du bateau-à-vapeur Scotland.—En vertu d'un ordre de cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, en cette ville, le Vendredi 22 de janvier, à une heure de relevée.

Le bateau-à-vapeur Scotland, avec ses agrès, apparaux et ameublement, attaché dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit bateau à vapeur sera adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bond, avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt et hypothèque sur le dit bateau-à-vapeur jusqu'à parfait paiement.
6 jan FRED. BUISSON, shérif.

Avis—Est par le présent donné aux propriétaires de la Paroisse de Jefferson et de la ville de Lafayette, que le 20 de janvier prochain 1836, le shérif de la dite paroisse procédera à la collecte des taxes d'état, pour l'année 1835, et en recevra le montant à son bureau, rue Rousseau, entre Jackson et Philippe.
JACQUES CHARBONNET, Jr.
1 jan collecteur et shérif.

Cotonnades, Indiennes, Mousselines, &c.—A vendre par le soussigné, un superbe assortiment d'indiennes anglaises, françaises et américaines, imprimées, des dessins les plus riches et les plus nouveaux; mousselines imprimées et de deuil, à raies, quadrillées et à carreaux; mérinos, basins à raies, velours noir en soie et en coton; percales et batistes; foulards de fantaisie; mouchoirs de Pongee, robes de soie; lustrings d'Italie noires, bretelles, bas, &c., aux prix les plus modérés. Jno. A. PECK,
15 janv 29, rue Bienville.

Articles nouveaux de Paris—ALEX. PAYA & Co., rue de Chartres, no. 182, viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de librairie, parfumerie fine, chapeaux de soie à la dernière mode, chapeaux et claques pour bal, tableaux à l'huile, parapluies 28, 30 et 32 pouces, cannes à épées et à poignards, poignards à gaine. brosses diverses, cages et graines pour oiseaux, lunettes et verres fins, mouchoirs batiste, palatines et boas, gants en chevreau etc., chaussettes en soie pour bal, coiffures pour dito, fleurs artificielles, masques en toile et cire, quincaillerie, bijouterie, jouets d'enfans, boîtes cartonnages, bonbons fins, fil de berger, objets d'étrennes, conserves alimentaires et fruits à l'eau-de-vie, plumeaux en vautour, peignes divers, nécessaires pour dames et pour hommes, cravates longues et carrées en satin, noir et en couleur, fleurets, masques, gants souples et à la crispin, sandales, plastrons etc. 30 déc

Tabac patenté en feuilles, naturel, de Turel—Reçu directement de la manufacture, maintenant en déchargement et à vendre par
W. R. JACKSON,
12 jan rue Tchoupitoulas, No. 59.

Ventes à l'Encan.

PAR MOSSY ET GARIDEL.

Vente des biens de Baptiste St. Amant et de veuve Baptiste St. Amant.

Mercredi 20 janvier prochain, à onze heures et demie précises et jours suivans, il sera exposé en vente publique, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Une Habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Charles, à environ sept lieues de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, bornée d'un côté par l'habitation de Mr. Belsoin, et de l'autre par celle de Mr. Reine, mesurant dix arpens de face, sur soixante-quatorze de profondeur, ouvrant de cinq arpens, avec les édifices qui s'y trouvent, une machine à vapeur, et autant de cannes en matelas qu'il en faut pour planter environ cent cinquante arpens.

2°. 83 Esclaves, savoir:—Léandre, âgé de 40 ans; Joseph, de 50 ans; Allain, 35 ans; Davis, de 30 35 ans; Augustin, de 36 ans; Frank, de 30 ans; Jules, de 35 ans; Vincent, de 40 ans; Sylvestre, de 40 ans; Bonaventure, de 50 ans; Grand Jacques, de 30 ans; Alexandre Martinus, de 55 ans; Alexandre Cadet, de 25 [illegible]; Thomas, de 30 ans; Bourguignon, de 60 ans; Gabriel, de 40 ans; James, de 40 ans, Washington, de 40 ans; William, de 40 ans; Sam, de 31 ans, Jacques Laville, de 50 ans; Grand Pompé, de 55 ans; Pierre, de 40 ans; Sunday, de 50 ans; Petit Pompé de 55 ans; Capitaine, de 45 ans; Edward, de 22 ans; Narcisse, de 40 ans; Antoine; de 14 ans; Etienne, de 12 ans, Valentin, de 10 ans; Janvier, de 8 ans; Agathe, de 7 ans; Tom, dit Thomas, de 19 ans; François, de 40 ans; Ursule, de 40 ans; Julia, de 45 ans; Dolor, de 45 ans; Sarah de 30 ans; Lidy, 15 ans; Catherine, de 13 ans; Joe Moutile, de 30 ans; Bazil, de 35 ans; Colly, de 34 ans, Alcinder, de 40 ans; Codio, de 30 ans; Gros Philippe, de 45 ans; Figaro, de 40 ans; Mathurin, de 46 ans; Eugène, de 65 ans; Michel de 50 ans; Antoine de 30 ans; Jacques, créole, de 35 ans; Daniel de 45 ans; Narcisse Prevost, de 50 ans; Lubin, de 50 ans; Auguste, de 45 ans; Thomas, de 50 ans; Jacques Congo de 45 ans, Alexandre, de 55 ans; Noël; de 50 ans; Augustin, de 50 ans, Lafortune, de 60 ans; Luxembourg, de 65 ans, Joseph, Balon de 30 ans; Charles, de 30 ans, Theodore, de 50 ans; Yago Achille, de 55 ans; César de 63 ans; André, de 25 ans; Mars, de 22 ans; Valentin, de 50 ans; Paul Moscillon, de 50 ans; Jean de 45 ans. Zona, de 25 ans; Rosette Morlo, de 35 ans; Victoire Manega, de 45 ans; Anette, de 50 ans; Françoise, de 30 ans, avec son petit enfant; Zabelle, de 65 ans, Victoire, de 40 ans, et ses deux enfans, François de 12 ans, et Jacques de 8 ans; Claire, de 55 ans; Babet, de 50 ans, Hyacinthe, de 50 ans; Constance, de 37 ans. Laurent, de 28 ans.

3°. 254 Actions de l'Association Consolidée.

CONDITIONS—L'habitation à un, deux et trois ans de crédit, avec billets endossés à la satisfaction de l'Association Consolidée et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les esclaves: un quart comptant, le reste à six et douze mois de crédit. avec billets endossés à la satisfaction de la dite banque et hypothèque.

Les actions: comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 18 déc.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Continuation de la vente des biens de Ste. St. Amant et veuve Bte. St. Amant.

Jeudi 21 du janvier, à midi, il sera exposé en vente à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans la Paroisse St. Charles, à environ 6 lieues de la Nouvelle-Orléans, rive droite du fleuve, bornée d'un côté par l'habitation Rixner, et de l'autre par l'habitation cidevant Boisblanc, mesurant 14 arpents de face au fleuve, sur 50 de profondeur, et fermant d'un arpent, avec tous les édifices qui s'y trouvent et des cannes en matelas pour planter environ 100 arpents.

2o. Vingt-cinq esclaves dont les noms suivent, savoir: Sam, âgé de 40 ans; Henri, de 35 ans; Diego, de 23 ans; Jules, de 22 ans; Sylvain, de 25 ans; Daphné, de 30 ans; Leddy, de 15 ans. Catherine, de 15 ans; Rosalie, de 13 ans; Sawyer, de 30 ans; James de 30 ans; Claiborne de 30 ans; Henry, de 30 ans; Lewis, de 30 ans; Ben, de 30 ans; Andrew, de 30 ans; Humphrey, de 23 ans; William, de 22 ans, Dolly, de 45 ans; Matilde, de 20 ans, et sa fille de 4 ans; Lory, de 20 ans; Maria, de 30 ans; Arthemise, de 4 ans; Jean, de 55 ans

Conditions: L'habitation à 1, 2 et 3 ans de crédit.—Les esclaves, à un an, le tout en billets endossés à la satisfaction de l'Association Consolidée, et avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grymes, notaire public. 19 déc

Avis Judiciaires.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8522—Pierre Passebon, contre ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire au bénéfice de ses créanciers est par le présentes acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le 30e. jour de janvier 1836, pardevant Gustave Legardeur, notaire public, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, il est ordonné qu'en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et que A. W. Pichot, avocat, soit chargé de représenter les créanciers absens. Par ordre de la cour. Le greffe. Nouvelle-Orléans, 30 dec. 1835. ARMAND PITOT,
31 déc—10,2ps greffier.

Etat de la Louisiane—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge.—No. 8577—Wm. T. Thompson & Co. et Wm. T. Thompson contre leurs créanciers—La cession de propriétés par les pétitionnaires étant acceptée par la Cour, pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Wm. Boswell, notaire public, le 26me. jour de Janvier prochain, pour y délibérer sur les affaires desdits pétitionnaires, et en attendant, toutes procédures contre leurs personnes et leurs biens sont suspendues. Mr. Thomas Slidel, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 16 Décembre 1835.
17 déc—10,2ps A. PITOT, Greffier.

Toile d'Irlande—En pièces entières et en pièces de la belle qualité, et arrangée d'une manière supérieure, en magasin et à vendre par
Huso C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville.

Fromage—50 caisses Tête de Maure; Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par
Huso C. GILDEMEESTER
11 janv 45, rue Bienville.

Miroirs, &c—8 caisses miroirs de toilette; 2 caisses secrétaires de voyage; brosses à cheveux, &c.; 2 caisses de crayon de plomb; bijoux allemands, en magasin et à vendre par
Huso C. GILDEMEESTER.
11 janv 45, rue Bienville.

Piano Fortes—Deux d'un travail supérieur et d'un célèbre manufacturier, reçus par le Duncan, de Hamburg, en magasin et à vendre par
Huso C. GILDEMEESTER,
11 janv 45, rue Bienville,

Coutils blanc, brun et de couleur de toutes les qualités, en magasin et à vendre par
Huso C. GILDEMEESTER.
11 janv 45, rue Bienville.

Café de St. Domingue.—757 sacs café provenant du chargement de la goëlette Ontario, du Port-au-Prince, à vendre par
HARROD & QUARLES,
7 jan rue de la Douane, no. 24.

Cordage de Manille.—En débarquement du brick Two Sister, et de la goëlette Saiend, un assortiment de cordage de Manille et de chanvre, longueurs assorties, à vendre par
7 jan HARROD & QUARLES, rue de la Douane

$3,000 DE RECOMPENSE,

Seront données à celui qui fera connaître au soussigné la personne qui dans la journée du 27 du courant, entre 3 et 4 heures, pendant le diner, s'est introduite dans sa chambre, rue Ste. Anne, No. 143, et qui après avoir défoncé son bureau, sa malle et son armoire, en a enlevé un portefeuille en maroquin contenant ce qui suit:

Douze mille piastres en billets de la Banque de l'Etat de $500 chaque.

Dix mille piastres en billets de la Banque de l'Association Consolidée de $500 chaque.

Trois mille cent piastres en billets de la Banque de l'Union, trois de $1000, un de $100.

Deux mille cent vingt six piastres trente sept cents montant d'un check de la Banque des Etats-Unis de la Mobile sur la Banque des Etats Unis de cette ville, et payable à mon ordre et non endossé.

Un billet tiré par A. Chopard, à mon ordre, payable le 10 Janvier prochain, de $370 46.

Un billet tiré par Brignt à mon ordre, payable le 1er. Mars prochain, de $104 11.

Un billet tiré par J. Alex, à mon ordre, payable le 17 Mars prochain, de $260 87.

Un billet tiré par Mme. Dupére, à mon ordre, payable le 23 Mars prochain, de $825 57.

Un billet tiré par Brisset & Boulard, à mon ordre, payable le 5 Mars prochain, de $794 96.

Un billet tiré par Duchaine, à mon ordre, payable le 8 Février prochain, de $114 52.

Un billet tiré par Durand & Delhoste, à mon ordre, payable le 4 Mars prochain, de $76.50.

Un billet tiré par N. Rousseau, à mon ordre, échu depuis le 23 Octobre dernier, de $409.82.

Un billet tiré du même, à mon ordre, échu le 18 courant, de $363 02.

Un billet tiré par Anglaire, à mon ordre, payable le 5 Février prochain de $154 93.

Un billet tiré par M. Jacobs, endossé par Tricou, Domingon et Canonge, payable le 10 Mars prochain de $862 17.

Plus—Environ $60 en billets de 10, qui se trouvaient dans le bureau.

Une montre qui était sur la cheminée; cette montre est en or, à répétition, vieille, boitier et tour à cottes, cadran blanc, très large; une chaîne ni clé; le ressort dérangé.

Plus, dans le portefeuille plusieurs lettres, comptes et billets acquittés.
30 déc—☞ P. PASSEBON.

CLUB POUR LE JEU D'ECHECS.

Ce club tenu jusqu'à ce jour dans la maison de M. Matossy, rue de Chartres, vient d'être transporté au domicile de M. J. E. Loreilhe, à l'encoignure des rues Royale et Douane, et 3 appartements convenables sont ouverts pour les membres du club. La liste est déposée chez M. Loreilhe, où l'on peut connaître les conditions. (7 jan) E. A. COHEN, directeur

Fabrique de Fusils Patentée à la Nouvelle-Orleans.—Rue Royale, no. 56, en gros et en détail, fusils superfins de Dames, doubles et simples, patentés, à canons tordus et fusils à vent qui agissent sans aucune explosion; vrais pistolets de duel, fusils qui sont garantis ne jamais rater dans capsules, amorces pierres à fusils etc. pistolets de poche, de ceinture et d'arçon; 70,000 capsules anti-corrosives, garanties; 20,000 capsules ordinaires; poudre superfine pour chasse et à canon; bourres; baguettes, et poires à poudre et à plomb; poires patentées pour capsules, étuis, clefs etc.

Tous les ordres sur les plus fameux armuriers de Londres, seront exécutés dans le plus bref délai.

☞ Tous les contrats faits avec les compagnies de milice à pied ou à cheval, pour armement ou accoutrement seront remplis avec la plus grande attention.
28 oct